Réf. Farde e-Assemblées : 2714420

N° OJ : **89**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : Culture.- Asbl Riches-Claires.- Subside de complément de fonctionnement : 60.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Riches-Claires;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside de complément de fonctionnement de 60.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2026 à l'attention de l'asbl Riches-Claires.

Annexes :